



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **07 AVRIL 2025**
Délibération n° **DEL-2025-0094**

Objet : Service gestion des déchets – Tarifs 2025

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 56
Pouvoirs : 14
Absents : 0
Excusés : 18
Pour : 69
Contre : 0

Abstention : 1
N'ayant pas pris part au vote : 0

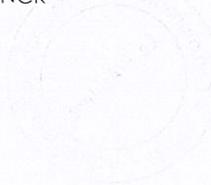
Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

10 AVR. 2025

et publié le

10 AVR. 2025

Secrétaire de séance :
Damien VYNCK



Le lundi 7 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 01 avril 2025.

Présents : Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Serge POMMELET, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef Tabet, Annie TANI, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Annick GUICHARD, Karim CHAMON à Alain GUILLUY, Alexandra COHARD à Martin GERBAUX, Brigitte DULONG à Henri BAILE, Annie FRAGOLA à Annie TANI, Nelly GADEL à Youcef Tabet, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Philippe LECAT à Cécile ROBIN, Julien LORENTZ à Jean-François CLAPPAZ, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Sandrine PISSARD-GIBOLLET à André GONNET, Claire QUINETTE-MOURAT à Michel BASSET, Guillaume RACCURT à Françoise VIDEAU, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence en matière de collecte et traitement des déchets des ménages, et déchets assimilés,

Les évolutions de tarifs du service de gestion des déchets concernent les prestations et objets suivants :

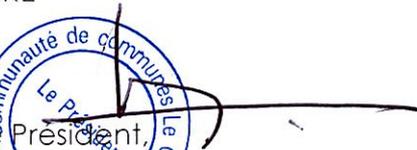
- Les tarifs de vente des conteneurs enterrés et semi enterrés évoluent en fonction du coefficient de révision du marché en cours,
- La participation de la communauté de communes aux travaux de génie civil des communes est extrait de la grille tarifaire et est stipulée pour information,
- Le tarif de livraison des colonnes évolue d'un tarif horaire à un tarif forfaitaire,
- Les tarifs de vente des emballages pour les permanences amiante sont intégrés,

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver les tarifs annexés à la présente délibération, applicables à compter de l'entrée en vigueur de ladite délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés cette délibération (par 69 voix pour ; 1 abstention : François STEFANI).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **07 AVR. 2025**


Le Président,
Henri BAILE


Gestion des déchets - Déchetteries

Activité HT - Accès en déchetterie (5,5%) / collecte (10%) / autres prestations (20%)

Secteur	ACCES AUX DECHETTERIES	Proposition de tarifs HT à compter du 14.04.2025 (application en sus des taux de TVA en vigueur : 5,5% ou 20% selon les prestations à ce jour)	
		tarifs TTC	Tarifs HT (application en sus des taux de TVA en vigueur : 10% ou 20% selon les prestations à ce jour)
	Délivrance du premier badge	Gratuit	Gratuit
	Rédition d'un badge en cas de perte, vol ou destruction du badge initial	5,00 €	4,17 (TVA 20%)
Amiante	équipement de protection individuel	gratuit	
	Sac amiante 1L	1€	0,84€ (TVA 20%)
	Big bag	6€	5€ (TVA 20%)
	Emballage pour plaque	16€	13,34€ (TVA 20%)

Gestion des déchets

Activité HT - Accès en déchetterie (5,5%) / collecte (10%) / autres prestations (20%)

Secteur	Objets/Prestations		Proposition de tarifs à compter du 14.04.2025			
			Tarifs TTC	Tarifs HT (application en sus des taux de TVA en vigueur : 10% ou 20% selon les prestations à ce jour)	%	
BACS	Ordures ménagères pour toutes les communes (tarif unitaire / bac)	240 litres	55,00 €	45,83 € (TVA 20%)		
		360 litres	100,00 €	83,33 € (TVA 20%)		
		660 litres	230,00 €	191,67 € (TVA 20%)		
	Recyclables pour toutes les communes	35 litres	Gratuit			
		240 litres				
		360 litres				
		660 litres				
Mise à disposition de bacs lors de travaux de voirie empêchant la collecte normale	660 litres	Gratuit				
Location de bacs pour ordures ménagères lors d'événements organisés par des communes ou administrations (tarif unitaire / bac)	660 litres	Gratuit si restitution de bacs nettoyés, sinon facturation du coût de nettoyage : 10,00 € TTC	Gratuit si restitution de bacs nettoyés, sinon facturation du coût de nettoyage : 8,33 € (TVA 20%)			
Mise à disposition de bacs pour les recyclables lors d'événements organisés par des communes ou administrations	660 litres	Gratuit				
PAV	Conteneur aérien	projet privé	Gratuit			
		projet communal/public				
	Conteneur Semi Enterré (CSE) (tarif par conteneur) Préconisation de 4 conteneurs par point de proximité	projet privé	7 800,00 €	6 500,00 € (TVA 20%)	20%	
		projet communal/public	3 900,00 €	3 250,00 € (TVA 20%)	20,0%	
		Finition décoration pierre	sur devis auprès du fournisseur			
	Conteneur Enterré (CE) (tarif par conteneur) Préconisation de 4 conteneurs par point de proximité	Option trappe tambour pour CSE/unité	722,20 €	643,50 € (TVA 20%)		
		projet privé	10 560,00 €	8 800,00 € (TVA 20%)	24,2%	
	Livraison et pose des conteneurs	forfait	480,00 €	400 (TVA 20%)	nouveau	
	Ancrages anti-flottaison pour colonne enterrée	Quantité fonction des modalités d'implantation	324,00 €	270 (TVA 20%)		
	Travaux d'intégration des PAV		domaine public	sur devis auprès du fournisseur		
	Nettoyage de colonne semi enterrée ou colonne aérienne sur domaine privé en supplément des tournées planifiées (tarif par colonne)			65,00 €	54,17 € (TVA 20%)	
Pour les ordures ménagères, la mise en place, la collecte et le retrait. (tarif par colonne)			300,00 €	273,00 € (TVA 10%)		
Pour les emballages plastiques, métal, briques alimentaire, verre ou papier, emballages cartonnés, afin de favoriser le tri, la mise en place, la collecte et le retrait (tarif par colonne)			150,00 €	136,00 € (TVA 10%)		
COLLE CTE	Spécifique en dehors des tournées hebdomadaires (tarif horaire en remplacement du tarif spécifique par collecte)	par heure	210,00 € (TVA 10%)	190,91 € (TVA 10%)		
	Broyeur mis à disposition des communes (sous réserve de disponibilité)		Gratuit			
	Broyeur mis à disposition des communes (sous réserve de disponibilité)	en cas de casse liée à une mauvaise utilisation	refacturation de la réparation à l'utilisateur			
	Composteurs partagés ou individuel (dans la limite d'1 par an et de 2 par foyer)		Gratuit			
	Grillage anti rongeurs (dans la limite d'1 par composteur)		Gratuit			
PREVENTION	LOMBRICOMPOSTEUR (sous réserve d'avoir suivi une formation)		Gratuit			
	BIO-SEAU SUPPLEMENTAIRE. Le premier est mis à disposition gratuitement avec l'achat d'un composteur.		5,00 €	4,17 € (TVA 20%)		
	BROYAGE DE BRANCHES À DOMICILE (diamètre 1 à 10 cm) Forfait déplacement journalier + Prestation de broyage calculée par heure	Heure de broyage	45,00 €TTC	42,6 (TVA 5,5%)		
		Forfait déplacement journalier	Zone 1*	5,00 €TTC	4,17 (TVA 20%)	
			Zone 2*	40,00 €TTC	33,33 (TVA 20%)	
Zone 3*	55,00 €TTC		45,8 (TVA 20%)			

Gestion des déchets

Activité HT - Accès en déchetterie (5,5%) / collecte (10%) / autres prestations (20%)

BROYAGE DES BRANCHES

* Zone 1 = Le Plateau-des-Petites-Roches

* Zone 2 = Bernin, Crolles, Lumbin, Saint-Ismier, Saint-Nazaire-les-Eymes

* Zone 3 = Biviers, Froges, Goncelin, Montbonnot-Saint-Martin, La Pierre, La Terrasse, Laval-en-Belledonne, Le Champ-près-Froges, Le Touvet, Le Versoud, Les Adrets, Sainte-Agnès, Villard-Bonnot

MATÉRIEL DE PRÊT	poubelle de tri (facturée si endommagée ou perdue)	450	375 (TVA 20%)	
	pince ramasse déchets (facturée si non rendues)	20	16,5(TVA 20%)	
	peson (facturé si endommagé ou perdu)	20	16,5(TVA 20%)	

* Dans le cas de la mise en place de CSE / CE sur le domaine public, Le Grésivaudan participe au génie civil du point de proximité à hauteur 3 000€